





# **PICK'INFOS**

Décembre 2021



Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

#### Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public Lundi : 13h30 - 18h30 Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00 Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



#### mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07 www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui 'd'etonne.

## De nouvelles toilettes publiques

Un projet de mandat se concrétise, le renouvellement des toilettes publiques. La commission bâtiment s'était donnée plusieurs objectifs : étudier les lieux les plus adéquats, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le fonctionnement et l'hygiène optimisés.

Le choix d'une entreprise locale, familiale à taille humaine a été fait et deux toilettes publiques sont maintenant en fonctionnement, une au parc municipal, même lieu que la précédente, et l'autre, rue de la Mairie, face à la mairie, remplaçant celles se trouvant sous la halle.

Chaque cellule sanitaire comprend une cabine WC adaptée aux personnes à mobilité réduite, des urinoirs et un local technique. Pour les emplacements, il fallait tenir compte de la distance par rapport à la place où se déroulent beaucoup d'évènements mais aussi leur intégration dans l'environnement.

Les toilettes sont autonettoyantes, composées de plusieurs buses propulsant de l'eau à haute pression avec désinfectant, et séchage par soufflerie. Pour le nettoyage, la chasse d'eau est automatique. Tout est conçu pour qu'il n'y ait aucun risque d'arrachement et de vandalisme. La sécurité est totale, le cycle de

lavage et désinfection se fait après la sortie de l'utilisateur, avec condamnation de la porte d'accès durant le nettoyage. Chaque fois que le cycle de lavage est déclenché, le produit désinfectant est immergé dans l'eau. Ce système empêche également le dépôt de tartre pour le bon fonctionnement mécanique du wc et traite aussi les germes responsables du développement des mauvaises odeurs.

Un troisième wc public est prévu sur le parking de la Brévenne et sera intégré au projet de l'aménagement du parking de la Brévenne et à la sécurisation de la traversée d'agglomération.

L'ancien wc public sous la halle n'est donc plus opérationnel, les éléments seront démontés et ce local servira aux associations et à la commune pour les nombreux évènements qui ont lieu sur la place avec un accès à l'eau et servira aussi de lieu de stockage à l'équipe technique pour l'arrosage.



Rue de la mairie

Parc municipal (en cours d'installation)



## Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 14 Décembre 2021

**Présents**: Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, PINET, TULOUP, VICENTE

Excusés avec pouvoir: J. MICOLON (pouvoir à M. BOUVEYRON), C. FOUILLET (pouvoir à K. FOREST)

Absents: J. MALIGEAY

La séance est ouverte à 19 h 30.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Daniel LOMBARD est nommé secrétaire de séance.

## Délibération n° 12/2021DE01: Aménagement du temps de travail

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires), sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, calculée comme suit :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours* 52 semaines)	- 104 jours
Congés annuels	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombres de jours travaillés = nb de jours*7 h	1 596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée solidarité	7 heures
Total	1 607 heures

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation du temps de travail ci-dessus exposé.

## Délibération n° 12/2021DE02 : Décision Modificative n° 2, augmentation de crédit au chapitre 64

En raison des créations de poste dans le cadre de la mise en place par la commune d'un service d'accueil collectif des mineurs, Daniel Lombard, rapporteur, indique qu'il est nécessaire, pour la bonne exécution et la conformité des opérations comptables, d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	022 Dépenses imprévues	- 12 560.00 €	
Dépenses	6574 Subvention de fonctionnement	- 45 000.00 €	
Dépenses	64 Charges de personnel	+ 57 560.00 €	
TOTAL	Aucun changement sur l'équilibre de la section de fonctionnement		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus énoncée.

## Délibération n° 12/2021DE03: Tarifs communaux 2022

19 h 40 : Arrivée de Jacques Maligeay

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation, pour l'année 2022, des tarifs de location des différentes salles (tarifs à retrouver dans la rubrique Infos Mairie P10) du montant approximatif de la hausse de l'inflation, à l'exception des tarifs associations qui n'évolueront pas. Les tarifs des concessions, quant à eux, restent inchangés.

# Délibération n°12/2021DE04 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Daniel Lombard, rapporteur, indique que l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin d'assurer la bonne exécution comptable des dépenses d'investissement à honorer en début d'année 2022, il est proposé de recourir à cette autorisation à hauteur de 107 540.00 € ainsi qu'il suit :

- Frais document d'urbanisme, article 202 : 6040.00 €
- Hôtel de ville, article 21311 : 20 000.00 €
- Autres bâtiments publics, article 21318 : 20 000.00 €
- Matériel technique roulant, article 21571 : 39 000.00 €
- Matériel de bureau et informatique, article 2183 : 8 000.00 €
- Autres bâtiments, opération 54 requalification du cœur de village, article 2138 : 4 500.00 €
- Frais d'études, opération 171 espace culturel, article 2031 : 10 000.00 €

Ces dépenses autorisées par anticipation devront être reprises sur le budget primitif. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge des dépenses telles que détaillées ci-dessus.

## Délibération n° 12/2021DE05 : Répartition 2021 du produit des amendes de police 2020

Daniel Lombard rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 30 mars 2021 concernant la mise en sécurité de l'entrée d'agglomération au niveau de la route départementale de Montrottier (RD 24) par la création d'un passage piéton au droit de l'espace sportif Jean Guilloud et indique que lors de la séance du 08 octobre 2021, le Conseil Départemental a attribué une subvention de 3 000.00 € au titre de la répartition du produit des amendes de polices.

Le conseil municipal, appelé à se prononcer, accepte à l'unanimité cette subvention.

## Délibération n° 12/2021DE06: Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 et L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service d'Assainissement Collectif doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix.

Il est ainsi précisé que c'est l'entreprise Véolia qui est en charge de l'entretien et de la maintenance des stations de traitement des eaux usées, des réseaux et leurs annexes (postes de relèvement, bassins et déversoirs d'orage) et de la collecte des eaux usées sur la commune de Bessenay. 1854 habitants sont raccordés au réseau d'assainissement. La facture moyenne pour un ménage consommant 120 m3 s'élève à 303.60 € pour l'année 2020.

Mme le Maire indique que ce rapport est consultable en mairie et à la disposition du public.

## Délibération n° 12/2021DE07 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 et L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service d'Assainissement Non Collectif doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Il est ainsi précisé que le service d'assainissement non collectif est géré en régie par la CCPA et réalise les contrôles périodiques des installations (tous les 6 ans), les contrôles des installations neuves ou réhabilitées et l'assistance technique auprès des usagers, des élus et des installateurs. 220 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur Bessenay; 29 % sont conformes et 20 % non conformes à réhabilitation urgente. Des soutiens financiers pour la mise en conformité sont possibles via l'agence de l'eau ou la CCPA.

Le rapport est également consultable en mairie.

## Délibération n° 12/2021DE08 : Convention de production d'électricité photovoltaïque

Karim Naili, rapporteur, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle s'est engagée dans une transition énergétique ambitieuse, en particulier dans l'installation de centrales solaires photovoltaïques et que le SYDER propose aux collectivités du Rhône de porter l'installation de centrales solaires en maitrise d'ouvrage directe; le SYDER prend ainsi en charge le financement, la maîtrise d'œuvre, l'exploitation et la maintenance des installations.

Karim Naili propose, dans un premier temps, d'effectuer cette démarche pour le bâtiment mairie-école identifié comme étant un des sites les plus prometteurs, n'ayant pas d'étude charpente nécessaire ce qui permettrait de commencer les travaux rapidement et précise qu'une convention de production d'électricité

photovoltaïque doit être conclue entre le SYDER et la commune de Bessenay afin de définir les droits et obligations des parties.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et la signature de la convention de production d'électricité photovoltaïque liant le SYDER et la commune de Bessenay.

#### **Décisions du maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- 2 décisions relatives à la défense de la commune et la désignation d'un avocat dans le cadre du lourd contentieux au chemin du château où un administré empêche son voisin de rentrer chez lui. De fait, la commune a demandé à l'administré d'enlever le portail obstruant l'impasse et empêchant son voisin d'accéder à sa propriété, ce qu'il n'a pas fait. La commune a reçu une assignation au fond. Il a donc été nécessaire de se faire conseiller par un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.
  - Dans un deuxième temps, la commune va saisir le juge des référés en vue d'obtenir une décision plus rapide et ainsi permettre au voisin d'accéder à son habitation.
- Cimetière, renouvellement de deux concessions pour des durées respectives de 30 ans et 15 ans,
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 661.40 € pour la réparation du portail du Centre Technique Municipal accroché par un camion.

Madame le Maire ajoute que la requête déposée par un administré devant le Tribunal Administratif visant l'annulation de deux délibérations a été rejetée par le tribunal.

#### **Travaux des commissions**

## O Bâtiments communaux

- Salle d'honneur : les travaux ont bien avancé puisque le plafond et les peintures sont terminés. L'ensemble des cloisons ont été réisolés phoniquement. Il reste la vitrification du parquet. Puis, les écrans seront réinstallés et les stores remplacés.
- Espace culturel: Trois bureaux d'études ont répondu à l'offre d'AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) pour l'espace culturel; le bureau Services AMO a été retenu. Le travail effectué avec ce bureau permettra à la commune de mettre un coût sur ce projet, de définir précisément ce qu'il est possible de faire et de fait d'aller chercher des subventions.
- Cellules sanitaires: la cellule rue de la mairie est opérationnelle; les abords de la cellule du parc municipal sont en cours de finition. Une signalétique sera mise en place, notamment pour flécher les urinoirs rue de la mairie qui ne sont pas visibles depuis la rue.
  - Les toilettes de la Halle seront ainsi destinées à d'autres utilisations (stockage de matériel pour les manifestations, panneaux...).
  - L'installation de la cellule de la Brévenne a été reportée dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de ce hameau.
- Travaux divers : de nombreux autres travaux d'entretien ou réparations sont en cours (chauffage de la buvette du basket, fenêtres de la bibliothèque...).
- Salle polyvalente: un travail de communication à destination des associations est en cours pour sensibiliser à une meilleure utilisation du chauffage de cette salle. Au fil des ans, les responsables, entraineurs, et autres utilisateurs changent et n'ont pas toujours les consignes relatives à l'utilisation de ce chauffage.

#### O Manifestations

- Rencontre avec les nouveaux arrivants : comme chaque année, vif succès de cette manifestation. Sur les 67 familles invitées, 24 familles étaient présentes et ont apprécié ce moment de convivialité.
- Téléthon : les comptes ont été faits. La somme qui sera reversée au Téléthon s'élève à 2035.35 € (contre 2032.00 € en 2019). Donc, encore une belle réussite en dépit du passe-sanitaire et des différentes restrictions. Un courrier de remerciement sera adressé à tous les bénévoles ayant participé. A souligner, la belle nouveauté proposée par l'association de la Foulée Bessenoise qui a su trouver son public avec nombre d'enfants.

#### O Informatique

La migration des boîtes mail va s'opérer entre Noël et le jour de l'an.

## O Vie économique

- La boulangerie Nicolas devrait rouvrir dans le courant du 2<sup>nd</sup> trimestre avec un nouveau boulanger, Mr Pain, qui a pour projet de proposer des pains spéciaux.
- La commission travaille également sur le marché du jeudi, en partenariat avec la police municipale : mise en place d'un règlement, révision annuelle des tarifs...

#### O Voirie

Les travaux prévus au budget 2021 ont tous été réalisés et le tracteur a été livré début décembre. Les différents travaux d'épareuse sont également terminés. De nombreux travaux ont également été réalisés avec le tracto du SIVOM: fossés, traverses... L'ensemble des chemins a pu être suivi.

#### O Communication

Le nouveau site internet de la commune est en cours de finalisation et devrait être disponible fin Janvier.

#### O Fleurissement et cadre de vie

- Fleurissement: La haie mellifère verra le jour au niveau du carrefour de Bartassieux en début d'année
   2022. Les bénévoles seront sollicités pour participer à la plantation. Un panneau sera installé au carrefour pour donner les noms des arbustes.
  - Les deux côtés de l'église seront repris à la même période dans un esprit minéral, végétal avec des bruyères, des géraniums vivaces comme déjà annoncé.
  - Une rencontre avec les riverains du lotissement des Glycines a également eu lieu afin de revoir l'espace public et de limiter en été les arrosages des plantes annuelles. Celles-ci seront donc remplacées par des vivaces, graminées ou plantes grasses. Les riverains qui le souhaitent seront sollicités pour les plantations et le nettoyage des abords. Les glycines seront également retaillées.
- Groupe quartier et hameaux: une réunion a eu lieu le jeudi 18 novembre et il a été proposé de retravailler le plan de la commune datant de 2013 en ajoutant des photos et informations sur les hameaux. Et pour le côté ludique un jeu de piste pédestre « de hameau en hameau » dans un premier temps est en réflexion.
  - La commission participera également à la prochaine matinée découverte de la commission agriculture du 5 février en donnant quelques informations sur le hameau des Rivières.

## O Santé

A la recherche d'un dentiste! Le panneau à l'entrée du village affiche déjà cette recherche. Toutes les idées sont bonnes; si vous avez des contacts, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie. A noter qu'il reste un espace disponible à l'espace de santé si ce nouveau praticien le souhaite.

## O Associations

Les rendez-vous avec les associations sont terminés et un récapitulatif des points ou actions à mener a été fait. Des actions demandées ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours.

## O Culture

- Le concert hautbois et bassons a eu lieu le 12 novembre en deux temps : dans l'après-midi, concert avec les primaires de l'école, soient plus de 150 enfants, et 7 musiciens de l'orchestre national de Lyon sur scène. Les musiciens ont présenté leurs instruments et les enfants ont été très curieux. Et le soir, spectacle tous publics avec 9 musiciens, un professionnel et 8 élèves de l'orchestre national de Lyon. Une centaine de participants a apprécié ce spectacle novateur dans cette salle du Prado.
- Jumelage: la commission s'est réunie le 03 novembre avec l'objectif de contacter d'autres communes pour connaître la genèse et le fonctionnement de leur jumelage. Une synthèse est prévue le 12 janvier.
- Bibliothèque:
  - \*Le conte entre deux nuits a eu lieu le 18 novembre. Beau succès avec une salle pleine d'enfants. Les familles ont ensuite pu échanger avec les comédiens.
  - \*Dispositif « Premières Pages »: la commune a invité les parents ayant eu un enfant en 2020 pour leur remettre un livre offert par le Département. Cette action a pour but de réduire les inégalités, sensibiliser les très jeunes enfants aux livres et favoriser la lecture jeunesse. Cela permet aussi aux jeunes parents de découvrir la bibliothèque municipale. Pour les années à venir, un abonnement à la bibliothèque pourrait être offert aux familles.

#### O Urbanisme

- La modification du PLU avance bien. Les bâtiments ont été répertoriés et le règlement est en cours de rédaction. Le projet devrait être présenté aux services de l'état en Janvier.
- Propriété Bernard : une rencontre sur place avec EPORA et un géomètre a eu lieu fin novembre en vue d'un chiffrage pour la réalisation des différents relevés nécessaires.

## O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Le logiciel e-ticket, mis en place en septembre pour le centre de loisirs, a été mis en place pour la cantine pour permettre, notamment, l'inscription des enfants en ligne, une meilleure gestion des effectifs et faciliter la facturation.
- Surveillance de la cour de l'école : une personne vient en renfort de l'équipe en place. Un travail de fond est en cours avec les adultes et les enfants pour faciliter le quotidien des encadrants et des élèves sur cette période.
  - Madame le Maire en profite pour adresser ses remerciements à tous les personnels école, animation et secrétariat qui œuvrent au quotidien pour offrir le meilleur service.
- Commission jeunesse à la CCPA le 17/11, le budget des chantiers jeunes sera doublé sur 2022.
- Chantiers Jeunes 2021 : un courrier a été adressé à chaque jeune pour les remercier de leur engagement et un abonnement à la bibliothèque leur a été offert.
- Ecole Les Echaras : les effectifs 2022 pourraient être très justes pour maintenir l'ensemble des classes. Un courrier a été adressé à l'inspectrice pour rappeler les différents investissements qui ont été réalisés récemment (au niveau informatique notamment).
- Grain de Sel : leur conseil d'administration a eu lieu le 26/11. 35 passages depuis le début de l'année d'enfants majoritairement de moins de 3 ans, soit une moyenne d'un enfant par accueil contre 3.6 enfants sur l'Arbresle. L'association estime que c'est un début encourageant et elle reste confiante.
- Les sachets de Noël ont été distribués aux enfants de la cantine le vendredi 17/12.
- Assistantes maternelles : la commission enfance jeunesse attend le retour de la CCPA pour connaître la fréquentation du RAM de St Pierre par les assistantes maternelles de la commune.

## O Agriculture

- Dans le cadre de l'entretien des pièges à frelons, ils seront repeints dans l'hiver.
- Une rencontre entre les résidents, les personnels de l'EHPAD et la commission agriculture a eu lieu le mardi 14 décembre autour du thème de l'eau. Une belle rencontre qui pourra être organisée sur d'autres thèmes.
- Matinée découverte : la prochaine matinée, ouverte à tous, aura lieu le 05 février chez Laurent Morel, producteur de lait bio, aux Rivières d'en Haut. Les riverains du hameau seront invités personnellement. Des flyers seront distribués dans les cartables. Une présentation du hameau est également prévue.
- Aper'eau : réunion sur le thème de l'eau organisée par le SYRIBT le 24 Janvier à 19 h 30 à Sain Bel. Ouvert à tous.

#### CCPA, un conseiller numérique sur le territoire pour former et accompagner

La CCPA affirme depuis plusieurs mois la volonté de développer une politique liée à l'inclusion numérique sur son territoire et plus globalement liée à l'accès aux services de proximité (projet de création d'un Espace France Services).

La collectivité a répondu en janvier 2021 à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du plan France Relance. Un des axes de ce Plan vise à la création dans les collectivités territoriales de postes de conseillers numériques. La candidature de la CCPA a été retenue pour créer un poste de conseiller numérique.

## LES MISSIONS DU CONSEILLER NUMÉRIQUE:

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maitrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, ...;
- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, ...), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, ...;

- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne : trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, ...

D'autres missions plus spécifiques au territoire ont été identifiées par les services de la CCPA : aide aux commerçants pour leur site internet (horaires, vente en ligne...), aide aux assistantes maternelles pour leur déclaration en ligne. Cet accompagnement pourra prendre la forme de permanences, de rendez-vous individuels, ou d'ateliers thématiques au siège de la CCPA et dans les mairies.

## PLANNING DU CONSEILLER NUMÉRIQUE :

Le conseiller numérique sera présent à Bessenay le lundi 04 Janvier de 8h30 à 12h, le mardi 1<sup>er</sup> février de 8h30 à 12 h puis une semaine sur deux le mardi à partir du 21 mars 2022, date de fin de formation du conseiller. Pour toute prise de rendez-vous, il conviendra de contacter directement la CCPA au 04.74.01.68.90

	Lu	ndi	Ma	ardi	Merc	credi	Je	eudi	Vend	dredi
	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 1	Sem. 2
Matin	Savigny 8h30/12h	Bureau 9h/12h30	Bessenay 8h30/12h	StGermain 8h30/12h	Bureau 10h/12h30	Sourcieux 10h/12h	St Pierre 8h30/12h	Bully 8h30/12h	Courzieu 9h/12h	Sain Bel 8h30/12h
Après- midi	Bureau 13h30/17h30	Courzieu 13h30/16h30	Siège 14h/16h Sain Bel 16h30/18h	Fleurieu 14h/18h	Sarcey 14h/17h	Siège 14h/16h30	Siège 14h/16h Eveux 17h/19h	Bureau 14h15/15h45 St Pierre 15h45/18h30	L'Arbresle 13h30/17h15	L'Arbresle 13h30/17h15

#### LES MODALITÉS DU POSTE :

Le poste de conseiller numérique est un temps plein de 35h par semaine et un contrat de projet de 2 ans. Une subvention de 50 000 € est accordée par l'Etat, pour un contrat de 2 ans : soit le financement complet d'un poste pour un salaire de 1 300€/mois pour un agent adjoint administratif de catégorie C. La formation de l'agent est prise en charge par l'Etat (entre 3 semaines et 3 mois selon le niveau de l'agent).

## Permis de construire déposés

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
ROCHARD Denis GOUJET Sylvie	12 rue St Irénée	Permis modificatif : Déplacement de la maison sur le terrain	25/11/2021
POISSON Eric	5 allée des Lavandières	Implantation d'un double garage avec toiture terrasse végétalisée	08/11/2021
D'ANDREA Cyril	13 chemin du Crapet	Terrasse	29/11/2021
GRATALOUP J.Paul	Impasse de la Soie	Permis modificatif Modification d'ouvertures et construction d'un garage de 30 m²	10/12/2021

## **Questions diverses**

Daniel Lombard informe le conseil municipal qu'une réunion sur la continuité de la ligne ferroviaire en frêt et en voyageur a eu lieu le vendredi 10 décembre. La priorité est bien la réouverture de la ligne jusqu'à la Giraudière pour le transport de personnes dans la mesure où quand le transport de personnes est admis, le transport de frêt est permis.

La communauté de communes et les 17 maires souhaitent tous défendre cette ligne. Sain Bel a indiqué, en outre, souhaiter bénéficier d'une déviation routière de son centre bourg.

Madame le Maire indique qu'un courriel de soutien avait été adressé au collectif Gardons la Ligne en amont de cette réunion.

Les carrières situées en amont ne sont pas favorables, à ce jour, à l'utilisation de cette ligne.

Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble du conseil municipal et rappelle que les vœux du maire sont prévus le dimanche 09 janvier à 11 h à la salle des fêtes, si la situation sanitaire le permet.

La séance est levée à 22 h 00. Prochain conseil municipal le mardi 18 janvier 2022 à 19 h 30.

## Infos associations

## O Gym Bessenay Club

Venez vous inscrire au Gym Bessenay Club

Tarif préférentiel : 60 euros

Renseignement: <a href="mailto:gymbessenavclub@gmail.com">gymbessenavclub@gmail.com</a> ou au 06 15 34 75 12

## O Club des Cerisiers Blancs

La date du jeudi 17 mars 2022 est confirmée pour le repas dansant du Club

Veuillez noter également les modifications de dates suivantes: Jeudi 3 février 2022 (repas reporté) et mercredi 9 mars 2022 (concours de belote annulé).

#### O Tennis Club de la Brévenne

Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires, la 29° édition de la sortie pédestre, coureurs et VTT, suivie à 12h30 de la traditionnelle soupe aux choux à la salle des fêtes du Prado aura lieu le dimanche 16 Janvier 2022. Passe sanitaire obligatoire pour accéder à la salle.

Plusieurs formules sportives au choix : 2 parcours pour les coureurs, 3 parcours pour les marcheurs et 1 parcours pour les vététistes.

Possibilité de participer uniquement au repas.

Les personnes non adhérentes sont également les bienvenues à cette manifestation.

Pour une bonne organisation, inscriptions avant le 13 Janvier 2022 au Café du Midi.

Pour tout renseignement: Bernard FONTBONNE 06 86 43 68 22

## Infos diverses

#### O Infos des familles

Votre présence, vos messages, vos fleurs, nous ont beaucoup touchés et soutenus lors du décès de **Monsieur Gilbert GOLLIARD**. Un grand merci de la part de Simone, son épouse, ses enfants, petits-enfants et toute sa famille.

Régine VANDROZ, Uriel, Morgan et toute leur famille, remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine, par leur présence et leurs messages de soutien lors du décès de **Jean-Luc**.

## O Vie locale

#### Amicale des donneurs de sang du Pays de l'Arbresle :

Notre association, créée le 9 juillet 1963, a pour but de réunir les donneurs et anciens donneurs de sang bénévoles ainsi que des militants ou sympathisants de la cause du sang bénévole. Elle est adhérente à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB).

Au sein de notre communauté de communes, nos bénévoles accueillent et servent des collations aux donneurs de sang six fois par an.

Au sein du département elle participe aux réunions de concertation de l'Union Départementale (FFDSB), l'Etablissement Français du Sang départemental et les différentes amicales du département.

Nos bénévoles aident aussi aux collectes événementielles organisées par l'EFS dont celles autour de la journée mondiale du sang le 14 juin de chaque année.

Pendant les forums des associations nous demandons aux visiteurs qui le souhaitent, de promettre de donner leur sang en répondant à un questionnaire de l'EFS.

#### Pour communiquer avec nous

Téléphone du président Georges Coquard : 04 74 70 44 74 ou 06 70 59 09 06

Courriel: adsplarbresle@gmail.com - Page facebook: https://www.facebook.com/adsplarbresle/

#### <u>Le don du sanq</u>

Pour donner son sang, il faut être âgé de 18 ans à 70 ans, peser plus de 50 kg et cela huit semaines après votre dernier don.

Covid 19: toutes les précautions sanitaires sont prises par le personnel de l'EFS, le passe-sanitaire n'est pas nécessaire et vous pouvez donner votre sang que vous soyez vaccinés ou non.

Pour toutes les questions que vous vous posez, le site de l'EFS propose un questionnaire complet qui vous orientera (suis éligible ?).

C'est sur ce même site que vous devez prendre rendez-vous pour donner votre sang sur le lieu et à la date de votre choix. <a href="https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/liste/collectes?region=17">https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/liste/collectes?region=17</a>

### Les collectes 2022

Les dates de collectes connues à ce jour sont :

- Le mercredi 26 janvier 2022 Salle Claude Terrasse à L'Arbresle
- Le vendredi 22 avril à St Germain Nuelles
- Le Mardi 21 juin Salle Claude Terrasse à L'Arbresle
- Le jeudi 21 juillet à St Germain Nuelles
- Le vendredi 19 août à St Germain Nuelles

# Mission Locale Rurale Nord-Ouest Rhône : Avec la MISSION LOCALE, Faciliter l'accès à l'autonomie pour les jeunes.

Présentes sur l'ensemble du territoire national depuis 1982, 450 Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Elles interviennent sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour faciliter l'accès aux droits et à l'autonomie.

La Mission locale Rurale Nord-Ouest Rhône (MLRNOR), forte de 27 années d'expérience propose aux jeunes un accompagnement global dans l'objectif de les rendre AUTONOMES et INDEPENDANTS, tant sur le plan social que professionnel.

La Mission locale aujourd'hui, c'est 600 jeunes accompagnés sur le territoire à l'instant T et plus de 900 jeunes accompagnés par an. Nous composons avec des problématiques multiples pour que le jeune puisse accéder, avec notre soutien, à cette fameuse autonomie.

Pour concrétiser cet accompagnement, la Mission locale peut leur proposer d'intégrer des dispositifs, comme le PACEA, qui peut se poursuivre par une entrée en Garantie Jeunes, ou de mobiliser des outils comme des stages en entreprise ou la Carte ILLICO Solidaire.

Siège social : 22 avenue Charles de Gaulle 69170 TARARE, contact@missionlocale.org 04 74 05 00 30, www.missionlocale.org

## Infos Mairie

#### O Marchés

- **Marché de producteurs du vendredi**: Pause hivernale! Le dernier marché de l'année a eu lieu le 17 décembre. Pour mieux retrouver vos producteurs, **rendez-vous le 1**er **vendredi d'Avril 2022**.
- Marché du jeudi: En raison du marché hebdomadaire du jeudi et du nettoyage de la place à l'issue du marché, le stationnement des véhicules est INTERDIT place du Marché, sur l'espace situé entre la rue du Commerce et la rue de la Mairie le jeudi de 5 heures à 14 heures (au lieu de 6 h précédemment).

## O Bibliothèque

En Janvier, n'oubliez pas de payer votre cotisation annuelle, nous vous rappelons qu'elle est de 12 € par an par famille ou 10 € par an pour une personne seule; elle comprend les livres et les documents sonores. L'inscription à bibliothèque municipale de Bessenay vous permet d'emprunter 8 documents papier par personne et 8 documents sonores par famille. La durée du prêt est de 3 semaines (1 semaine pour les revues du mois).

O De nouveaux défibrillateurs ont été installés à la salle des fêtes, la salle du Trapèze et à la Maison des Associations, à l'extérieur des bâtiments, pour être accessible au plus grand nombre.

#### O Accueil Collectif de Mineurs:

Les inscriptions pour les vacances d'hiver (du 14 au 25 février 2022) débuteront le 24 Janvier 2022.

## O NOUVEAU: vos demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées!

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir), vous pourrez déposer tout votre dossier par internet : formulaire de demande, pièces jointes (plans, notices explicatives) ...

Sur le lien suivant : https://sve.sirap.fr

Les avantages sont nombreux :

- Vous vous créez un compte, vous pourrez le réutiliser par la suite pour déposer d'autres demandes d'urbanisme
- Vous pouvez bénéficier d'un mode assisté pour déposer vos demandes
- Si vous le souhaitez, toute l'instruction se fera par internet, sur votre compte (avec possibilité de recevoir des notifications par mail dès que vous recevrez un message ou un document). Les échanges avec la mairie sont ainsi simplifiés : plus besoin de vous déplacer, d'appeler ou d'envoyer de courrier postal ! Plus d'informations : <a href="https://www.ouestlyonnais.fr/">https://www.ouestlyonnais.fr/</a>

## O S'inscrire pour voter à l'élection présidentielle de 2022

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle. Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes inscrit sur le lien suivant <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687</a> ou auprès du secrétariat de Mairie.

#### O NOUVEAU: Procurations électorales

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration. Si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

L'électeur peut retrouver ce NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr.

## O Tarifs de location des salles communales (à compter du 1er Janvier 2022)

## Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations).

Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes.

Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise) Famille bessenoise Association bessenoise (maximum 3 par an) Famille et association extérieures à la commune		Forfait week-end 310 € 60 € 620 €
Salle annexe du Prado, salle de réunions rue du Nord, Famille bessenoise Association bessenoise (maximum 3 par an) Famille et association extérieures à la commune	1 jour * 145 € 60 € 290 €	Forfait 2 jours 195 € 60 € 390 €
Salle du Club des Cerisiers Blancs (bâtiment Le Trapèze) Famille bessenoise Association bessenoise (maximum 3 par an) Famille et association extérieures à la commune	1 jour * 180 € 60 € 360 €	Forfait <b>2</b> jours 260 € 60 € 520 €
Salle polyvalente (hors sports) Famille bessenoise Association bessenoise (maximum 3 par an) Famille et association extérieures à la commune		Forfait week-end 620 € 110 € 1240 €
Salle Résidence la Drivonne Résidents, famille bessenoises	1 jour 60 €	

<sup>\*</sup>En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées <u>avant 12h00</u> dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

## Utilisation vin d'honneur (maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (maximum 4 heures)

Salle des fêtes du Prado ou Trapèze Famille bessenoise Famille et association extérieures à la commune	82 € 164 €
Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord Famille bessenoise Famille et association extérieures à la commune	62 € 124 €

Matériel

Chaise : 0.50 € Banc : 1.00 € Table : 3.00€

Pour les locations de salle, un chèque de caution de 500 € est demandé aux particuliers et associations.



#### **AGENDA**

Les évènements sont liés à l'évolution de la crise sanitaire et donc susceptibles d'être modifiés ou annulés et d'autres animations ajoutées

Janvier/février 2022			
Date	Évènement	Organisateur	
Dimanche 9 janvier à 11 h Salle des Fêtes du Prado	Cérémonie des vœux et passation du Livre d'or des Classes	Mairie	
Dimanche 16 janvier	Randonnée et soupe aux choux	Tennis Club Bessenois	
Samedi 29 janvier	Soirée	Classes en 2	
Samedi 5 février	Concert	Béchamel	
Dimanche 6 février	Fête de l'école Les Echaras	Conseil de Parents d'Elèves	
Samedi 12 février	Soirée grenouilles	Pompiers	

## Mieux (se) connaître : le service technique de la commune

Anthony, Philippe (responsable service technique), Joël, Sylvain et Gaëtan (par ordre sur la photo) sont les agents de notre service technique: deux sont à temps plein, un à 90 %, un à 50 % et un à 60 % à Bessenay et 40 % de son temps à St Julien sur Bibost. Ils sont installés depuis 2019 au centre technique, chemin de la Drivonne. Leur travail au service de la commune est varié et s'axe principalement autour de cinq domaines: voirie, espaces verts, bâtiments, cimetière et manifestations. Ils sont aussi sollicités par les commissions du conseil municipal. Leur travail et leur implication sont des éléments essentiels pour le bon fonctionnement de notre service technique.

#### Voirie

- Balayage, nettoyage et désherbage mécanique et manuel des rues, trottoirs, placettes, massifs fleurs et arbustes
- Entretien chemins pédestres communaux
- Entretien des fossés des routes communales et communautaires
- Pose illuminations et décorations Noël
- Déneigement

#### **Bâtiments**

- Nettoyage (ex : place, sanitaires publics, cour de l'école. salles)
- Réparations, remises en état
- Suivi des contrats de maintenance
- Suivi des contrôles (électriques, chauffage)

## Espaces verts - aires de jeux

- Fleurissement : plantations, arrosage, désherbage, aménagements, créations
- Arrosage stade foot
- Tontes (hors espaces marché public)
- Entretien haies aménagées, massifs d'arbustes, jardins communaux
- Ramassage feuilles à l'automne



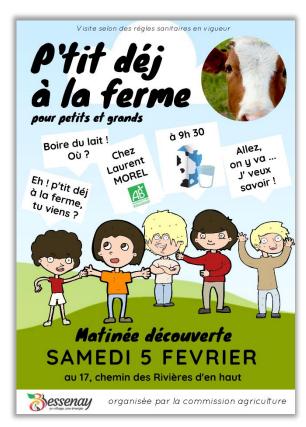
## Manifestations (aide logistique)

- Mairie: organisation, installation, nettoyage, rangement
- Particuliers / associations : préparation matériel, état des lieux des locations

#### Cimetière

- Entretien

## A noter sur votre agenda 2022!





12